



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et à l'assistance. Il propose de désigner Mme Rolande BARADEL, Secrétaire Générale de la Mairie, comme secrétaire de séance.

Il présente les excuses des membres du conseil municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

Mme Régine ORSATI, procuration à M. Jean-Marc BURRUS

M. Thierry CONRAUX, procuration à M. Daniel BUCKEL

M. José GOMES, procuration à M. Jean-Pierre MAIRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

M. Jean-Marc BURRUS, Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- **Point n° 068 – Election de deux représentants à la commission « HABITAT » de la Communauté de Communes du Val d'Argent**

- **Point n° 074 – Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée – Section 32 numéro 249 au bénéfice de la parcelle cadastrée Section 32 numéro 262**

Les points de l'ordre du jour seront modifiés.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

058-2020 - Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} Juillet 2020

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Marie-Christine SALBER, absente lors de cette réunion)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2020.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

059-2020 - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Juillet 2020

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

060-2020 – Lot de chasse n° 2 – Agrément de trois nouveaux permissionnaires

M. Joseph JAROSZ, locataire du lot de chasse n° 2 du Petit-Rombach, sollicite l'agrément de trois nouveaux permissionnaires :

M. ROCHE Sébastien, domicilié lieudit Mollenbach à LIEPVRE (68660)

M. MANGE Eric, domicilié 20bis, rue de Bruyères à BERCHE (25420)

M. TECHT Robert, domicilié 13, St Philippe à STE MARIE-AUX-MINES (68160)

M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint, précise que M. Christian BATLOT, permissionnaire depuis septembre 2017 a donné sa démission.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint à la forêt

Vu l'avis favorable des membres de la commission consultative communale sur la chasse ;

Vu les articles 6 et 20 du cahier des charges des chasses communales ;

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AGREE M. ROCHE Sébastien, M. MANGE Eric et M. TECHT Robert, en tant que permissionnaires sur le lot de chasse communale n° 2 (Petit-Rombach), pour la période 2020-2024.

061-2020 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Monsieur Jean-Pierre MAIRE, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

062-2020– Création de la Commission municipale « Urbanisme-PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) »

Monsieur le Maire rappelle la délibération de prescription du PLUi prise par le conseil communautaire en décembre 2015 (Cf.délibération 128/2015 ci-jointe).

Dans le cadre de la collaboration avec les communes, chacune d'entre elles doit constituer une « commission urbanisme PLUi » pour disposer d'interlocuteurs référents pour la mise au point du projet de PLUi sur les aspects propres à chaque commune.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Jean-Marc BURRUS, M. Jean-Pierre MAIRE et M. Thierry CONRAUX pour assister à la commission intercommunale « Urbanisme ».

Après délibération

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer la commission municipale « Urbanisme-PLUi » pour la mise au point du projet de PLUi sur les aspects propres à la Commune de Sainte-Croix-Aux-Mines.

DESIGNE M. Jean-Marc BURRUS, M. Jean-Pierre MAIRE et M. Thierry CONRAUX comme membres de cette commission et interlocuteurs référents au niveau de la Communauté de communes du Val d'Argent.

063-2020-Election de deux représentants à la commission « FINANCES » de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Il convient de désigner deux représentants de la Commune à la commission «FINANCES » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de Mme Jocelyne ZENNER et de M. José GOMES.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Mme Jocelyne ZENNER et M. José GOMES, en tant que représentants de la Commune à la commission « FINANCES» de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

064-2020-Election de deux représentants à la commission « CULTURE » de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Il convient de désigner deux représentants de la Commune à la commission « CULTURE » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de Mme Nathalie FOUQUET et Mme Marie-Christine SALBER.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Mme Nathalie FOUQUET et Mme Marie-Christine SALBER, en tant que représentantes de la Commune à la commission «CULTURE » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

065-2020-Election de deux représentants à la commission « DEVELOPPEMENT LOCAL/TRANSITION » de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Il convient de désigner deux représentants de la Commune à la commission « DEVELOPPEMENT LOCAL/TRANSITION » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de M. Michel FAGNART et M. Olivier BONNEFON.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE M. Michel FAGNART et M. Olivier BONNEFON, en tant que représentants de la Commune à la commission «DEVELOPPEMENT LOCAL/TRANSITION » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

066-2020-Election de deux représentants à la commission « ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE » de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Il convient de désigner deux représentants de la Commune à la commission « ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de M. Jean-Pierre MAIRE et M. Thierry CONRAUX.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE M. Jean-Pierre MAIRE et M. Thierry CONRAUX, en tant que représentants de la Commune à la commission «ENVIRONNEMENT-CADRE DE VIE » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

067-2020-Election de deux représentants à la commission « COORDINATION DES ACTIONS SOCIALES » de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Il convient de désigner deux représentants de la Commune à la commission « COORDINATION DES ACTIONS SOCIALES» de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de Mme Cindy THIEULIN et de Mme Roxane LEMAITRE.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE Mme Cindy THIEULIN et Mme Roxane LEMAITRE en tant que représentantes de la Commune à la commission «COORDINATION DES ACTIONS SOCIALES» de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

068-2020-Election de deux représentants à la commission « HABITAT » de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Il convient de désigner deux représentants de la Commune à la commission « HABITAT » de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de Mme Nathalie FOUQUET et de Mme Francine MEYER.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE Mme Nathalie FOUQUET et Mme Francine MEYER en tant que représentantes de la Commune à la commission «HABITAT» de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

069-2020 – Admissions en non-valeur

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, informe le conseil municipal que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget eau de la commune, et que malgré diverses relances du Trésor Public, certains titres restent irrécouvrables pour divers motifs. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables et éteintes,

Entendu l'exposé de Madame Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 315.00 €, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 3852430231 et 4241440231 dressés par le comptable public.

Année	Référence du Titre	Montant	Motif
2014	R-1-598	398.43	Combinaison infructueuse d'actes Poursuite sans effet
2015	R-22015-451	10.00	RAR inférieur seuil poursuites
2015	R-12015-446	10.00	RAR inférieur seuil poursuites
2015	R-22015-600	10.00	RAR inférieur seuil poursuites
2015	R-22015-727	15.00	RAR inférieur seuil poursuites
2016	R-22016-456	10.00	NPAI et demande de renseignements négative
2016	R-12016-450	10.00	RAR inférieur seuil poursuites

2016	T-16	495.96	Combinaison infructueuse d'actes Poursuite sans effet
2016	R-12016-70	325.61	Surendettement et décision effacement de dette
2017	R-12017-458	10.00	NPAI et demande de renseignements négative Personne disparue
2017	R-22017-454	10.00	NPAI et demande de renseignements négative Personne disparue
2018	R-12018-448	10.00	NPAI et demande de renseignements négative Personne disparue
TOTAL :		1 315.00 €	

Article 2 : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, articles 6541 et 6542.

070-2020 – Délibération budgétaire modificative n° 1 du « Budget général »

Madame Jocelyne ZENNER, adjointe aux finances, propose et soumet à l'approbation du conseil municipal, l'adoption d'une décision modificative n° 1 au budget général, afin de pouvoir procéder d'une part à la finalisation d'écritures comptables concernant la vente du terrain situé rue du château parcelle 256 et d'autre part, afin de pouvoir honorer une facture d'achat concernant des licences informatiques.

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de décision modificative n° 1 sur le budget général tel que présenté et détaillé ci-dessous ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire la pleine application de la présente délibération.

Décision Modificative de crédits n° 01 – Budget général							
Section d'Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Art.	Intitulé	Montant	Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
041	2031	Frais d'études	+7 415.20	041	2111	Terrains nus	+7 415.20
Section d'Investissement							
Dépenses				Dépenses			
Chapitre	Art.	Intitulé	Montant	Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
020	2051	Concessions et droits similaires	+ 4 000.00	21	2111	Terrains nus	- 4 000.00

071-2020– Délibération budgétaire modificative n° 1 du « Budget eau »

Madame Jocelyne ZENNER, adjointe aux finances, propose et soumet à l'approbation du conseil municipal, l'adoption d'une décision modificative de crédits n° 1 du budget eau, afin de pouvoir procéder aux réductions de divers titres au motif d'erreur de tiers.

Sur proposition de Madame Jocelyne ZENNER,

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le projet de décision modificative n° 1 sur le budget eau tel que présenté et détaillé ci-dessous ;

Décision Modificative de crédits n° 01 – Budget eau							
Section de fonctionnement - Dépenses							
Chapitre	Art.	Intitulé	Montant	Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
65	658	Charges diverses gestion courante	- 6 000	67	678	Autres charges exceptionnelles	+6 000

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire la pleine application de la présente délibération.

072-2020 – Projet de création d'une police municipale intercommunale

Monsieur le Maire expose :

Actuellement les effectifs de police municipale sont les suivants dans les communes du Val d'Argent :

- A Sainte-Marie-aux-Mines : 1 chef de service à temps plein et un agent administratif à 80%
- A Sainte-Croix-aux-Mines : 1 brigadier-chef principal
- A Lièpvre : 1 Garde-Champêtre Chef-Principal

En cas de création d'une police intercommunale le Maire reste cependant la seule autorité sur sa commune : la Police Municipale Intercommunale exerce ses fonctions sous son entière autorité quand elle agit sur son territoire.

Les grandes lignes du projet de création d'une police municipale intercommunale seraient :

1. Mutation des personnels actuellement en fonction au sein des communes (1 à S.M.A.M, un deuxième en cours de recrutement– 1 à S.C.A.M.) vers la CCVA
1. Mise en commun du matériel existant : véhicules, Eurolazer, locaux, le matériel administratif et l'armement
2. Embauche de 1 Agent P.M.
3. Gestion de la fourrière automobile

Budget:

1. Masse salariale annuelle estimée pour 1 chef de service - 1 brigadier-chef principal - 2 gardiens de PM :
160 000€
1. Cout de fonctionnement annuel (vêtements de travail, fournitures administratives, formations diverses, etc...)

27 000€

2. Acquisition d'un second véhicule avec sérigraphie PM et adapté au terrain

30 000 €

Afin de limiter l'impact financier pour la CCVA une réduction des attributions de compensation (AC) sera étudiée.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE son accord de principe pour la création d'une police municipale intercommunale

AUTORISE la mutation des personnels de police vers la CCVA à partir du 1^{er} janvier 2021 au plus tôt

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour avancer dans ce dossier

073-2020-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 2 septembre 2020. A l'ordre du jour figurait 3 points :

1) Rappel de la réglementation

Le chapitre IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipule qu'il est créé entre l'établissement public de coopération à FPU et ses communes membres, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de charges qui interviennent entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale auquel elles appartiennent.

2) Contexte local

Selon l'information du Préfet en date du 23/07/2020 concernant la répartition du prélèvement sur l'année 2018, la Communauté de Communes pour 2020 propose de prendre en charge intégralement le prélèvement du territoire en utilisant la possibilité de « répartition dérogatoire libre » indiquée dans la notification du 23/07/2020.

3) Evaluation des charges transférées

Au vue des informations ci-dessus, et considérant qu'il convient d'assurer la neutralité financière de cette prise en charge par la Communauté de Communes, la Commission d'Evaluation de Transfert de Charges a évalué le montant des charges transférées pour les communes selon la répartition suivante :

- Lièpvre : 58 247 €
- Rombach-Le-Franc : 15 511 €
- Sainte-Croix-Aux-Mines : 39 954 €
- Sainte-Marie-Aux-Mines : 111 315 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ADOpte le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

**Point n° 074 – Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée –
Section 32 numéro 249 au bénéfice de la parcelle cadastrée Section 32 numéro 262.**

EXPOSE PREALABLE

Il est ici précisé que Madame Marie-Thérèse PAIRIS, épouse VILLOTEAU, projette de vendre la parcelle ci-après désignée sous le vocable "fonds dominants" à Madame FOUQUET.

Un compromis de vente a été signé avec l'agence immobilière GUY HOQUET le 28 août 2020 à SELESTAT, aux termes duquel Madame VILLOTEAU vendra à Madame Nathalie FOUQUET, née DENILAULER, une parcelle de terre constructible sise à STE CROIX AUX MINES (68160), cadastrée section 32 numéro 26/68.

Cette parcelle de terre est enclavée et ne dispose pas d'accès direct à la voirie.

Par conséquent, afin de permettre le passage du propriétaire actuel et de tous propriétaires futurs, la mairie de STE CROIX AUX MINES (68160), propriétaire de la parcelle cadastrée section 32 numéro 249, accorde à la parcelle cadastrée section 32 numéro 262, un droit de passage à pied ou avec tout véhicule, ainsi qu'il sera plus amplement développé ci-après.

Cette servitude est constituée pour permettre l'accès à la parcelle par l'arrière. »

Le propriétaire du FOND SERVANT concède au propriétaire du FONDS DOMINANT, qui accepte, une servitude réelle et perpétuelle de passage, qui grèvera son fonds et bénéficiera au fonds dominant dans les conditions d'exercice qui seront déterminées ci-après.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente constitution de servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions et modalités d'exercice suivantes, savoir :

1°) Le droit de passage s'exercera sur une bande de terrain de quatre (4) mètres de largeur, son emprise figurant sur le plan ci-annexé.

Le droit de passage pourra être exercé en tout temps et heure, pour tous besoins actuels et futurs d'habitation ou d'exploitation, avec tout véhicule ou à pied avec ou sans animaux, sans aucune restriction ou limitation par le propriétaire du fonds dominant, les membres de sa famille, ses invités, employés, visiteurs et dans les mêmes conditions par les propriétaires successifs du fonds dominant.

Le passage est en nature de terres, il devra être libre à toute heure, aucun véhicule ne pouvant y stationner.

Les travaux d'entretien, de réparation et de réfection totale ou partielle seront à la charge du propriétaire du fonds dominant, pour leur totalité. »

Cette constitution de servitude se fera à titre gratuit, à charge pour le propriétaire du fonds dominant d'en payer le coût, les frais de Notaires et de prendre à sa charge l'entretien, la rénovation et les éventuels coûts qui seront la suite et les conséquences de la présente servitude.

Avant le vote, Mme Nathalie FOUQUET, concernée par cette délibération quitte la salle des séances.

Sur proposition du Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section 32 numéro 249 au profit de la parcelle section 32 numéro 262 selon les conditions détaillées ci-dessus et autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant.

075-2020-Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Val d'Argent

M. le Maire expose :

« L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public à Caractère Intercommunal (E.P.C.I.) doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. »

Il précise que le rapport d'activités 2019 de la communauté de communes du Val d'argent est tenu à disposition pour consultation aux horaires d'ouverture de la mairie auprès du secrétariat. Il est également consultable sur le site internet de la CCVA – <https://www.valdargent.com>

Il présente une synthèse de ce rapport qui sera jointe au présent compte-rendu.

Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2019 de la communauté de communes du val d'argent.

076-2020 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Création des commissions :

Vu la réduction du nombre de membres au conseil communautaire, la création de commissions diverses a été décidée au niveau de la CCVA afin de pouvoir travailler plus efficacement. Les représentants de Sainte Croix Aux Mines ont été désignés en début de séance.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Un dégrèvement exceptionnel au profit des petites et moyennes entreprises des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire a été mis en place. Il s'agit d'un dégrèvement des 2/3 de la CFE pour les entreprises relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport et de l'évènementiel.

C'est un effort financier important de la part de l'ETAT et de la CCVA qui pour sa part s'élève à un peu plus de 16 000 €.

Déblocage du Fonds « Résistance » :

Il s'agit d'une aide attribuée aux entreprises ou associations non éligible au PGE (Prêt garanti par l'état) avec un maximum de 25 % du chiffre d'affaires.

La CCVA participe au Fond Territorial RESISTANCE, mis en place par la région Grand Est (Avance remboursable, sans intérêt).

La participation de la collectivité s'élève à 19 000 € et permet de constituer une enveloppe, disponible pour le Val d'Argent, d'un peu plus de 76 000 €.

077-2020– Informations de la Municipalité au Conseil Municipal

Monsieur le Maire

1) DIA :

- selon l'article L.2122-23 du CGCT, déclare que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner), qui ont été réceptionnées en mairie et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Depuis le conseil municipal du 1^{er} Juillet 2020, on relève 5 DIA :

N° DE LA DIA	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES
024/2020	Lieudit les Halles	Section 12 – parcelle 74/68
025/2020	85, rue Maurice Burrus	Section 5 – parcelle 111a
026/2020	84, rue Maurice Burrus	Section 6 – parcelles 33 et 34
027/2020	Rue des Coccinelles	Section 42 – parcelle 84/0033
028/2020	10, rue Maurice Burrus	Section 32 – parcelle 262/68

2) Monsieur le Maire fait part aux élus de l'embauche de M. Jean-Michel BLANCK à compter du 14 septembre 2020 pour remplacer Mme Rolande BARADEL, secrétaire générale qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021.

3) Signale les problèmes par rapport aux dégâts de sangliers. Une mise en demeure a été envoyée aux propriétaires de chasse pour les inviter à réduire cette population devenue trop importante et qui occasionnent de nombreux dégâts de prairie mettant à mal les exploitations des agriculteurs.

Mme Jocelyne ZENNER

Informe les conseillers de la mise en route de la 3^{ème} tranche de la rénovation de l'éclairage public à partir d'octobre. Deux demandes de subventions ont été lancées pour cette 3^{ème} tranche.

M. Jean-Pierre MAIRE

Soulève le problème des nuisances sonores de l'entreprise ROSSMANN. Une étude est en cours afin de pouvoir résoudre ces désagréments.

Fait part de l'avancement des travaux de l'école élémentaire, les entreprises sont à pied d'œuvre et le chantier devrait pouvoir être terminé pour fin mars 2021 sauf imprévus.

078-2020– Questions des conseillers municipaux

Mme Nathalie FOUQUET demande ou en est l'avancement des travaux pour la rénovation du bar « Le Colibri »

Monsieur le Maire répond que d'après ses informations, les travaux devraient débuter fin octobre 2020.

079-2020– Divers

Monsieur le Maire signale aux élus que c'était la dernière séance à laquelle assistait Mme Rolande BARADEL en tant que secrétaire. Il demande à l'assemblée de se lever pour la remercier du travail effectué durant ses années au service de la commune en l'applaudissant.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 058-2020-Approbation du compte- rendu de la séance du 1^{er} juillet 2020
- 059-2020-Approbation du compte- rendu de la séance du 10 juillet 2020
- 060-2020-Lot de chasse n° 2 – Agrément de trois nouveaux permissionnaires
- 061-2020-Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- 062-2020-Création de la Commission municipale « Urbanisme-PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) »
- 063-2020-Election de deux représentants à la commission « finances » de la CCVA
- 064-2020-Election de deux représentants à la commission « culture » de la CCVA
- 065-2020-Election de deux représentants à la commission « habitat » de la CCVA
- 066-2020-Election de deux représentants à la commission « Environnement-Cadre de Vie » de la CCVA
- 067-2020-Election de deux représentants à la commission « Coordination des actions sociales» de la CCVA
- 068-2020-Election de deux représentants à la commission « Habitat » de la CCVA
- 069-2020-Admissions en non-valeurs
- 070-2020-Délibération budgétaire modificative n° 1 du « Budget général »
- 071-2020-Délibération budgétaire modificative n° 1 du « Budget eau »
- 072-2020-Projet de création d'une police municipale intercommunale
- 073-2020-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 074-2020-Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section 32 numéro 249 au bénéfice de la parcelle cadastrée section 32 numéro 262
- 075-2020-Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 076-2020-Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 077-2020-Informations de la municipalité au Conseil Municipal
- 078-2020-Questions des conseillers municipaux
- 079-2020-Divers



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE DE SAINTE CROIX-AUX-MINES

Liste des présents
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 Septembre 2020

Noms-prénoms	Présents	Absents excusés	Absents	Signatures
BURRUS Jean-Marc Maire	X			
ZENNER Jocelyne 1 ^{ère} Adjointe	X			
MAIRE Jean-Pierre 2 ^{ème} Adjoint	X			
HUCK Marie-Laure 3 ^{ème} Adjointe	X			
CONRAUX Thierry 4 ^{ème} Adjoint		X		Procuration à M. Daniel BUCKEL
ORSATI Régine Conseillère délégué		X		Procuration à M. J-Marc BURRUS
VOINSON Rémy Conseiller délégué	X			
SALBER Marie-Christine Conseillère déléguée	X			
BUCKEL Daniel	X			
MEYER Francine	X			
GOMES José		X		Procuration à M. J-Pierre MAIRE
FOUQUET Nathalie	X			
BONNEFON Olivier	X			
LEMAITRE Roxane	X			
FAGNART Michel	X			
THIEULIN Cindy	X			
PELISSERO Thomas	X			
LEBOUBE Sylvie	X			
MERTZ Jacques	X			